

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
N°41-2022

5 branches industries alimentaires diverses

Réouverture des négociations salariales : la CFDT Agri-Agro déplore un échec !

L'inflation et l'augmentation du smic de 2,65% au 1^{er} mai 2022 ont eu pour conséquence de voir plusieurs niveaux des minimas conventionnels passer sous le smic dans une majorité de CCN, dont celle des 5 branches industries alimentaires diverses.

La CFDT Agri-Agro a pris ses responsabilités en adressant fin avril un courrier à l'ensemble des branches du secteur alimentaire, dont les 5 branches industries alimentaires diverses, en demandant l'ouverture de négociations sur les minimas, afin de répondre rapidement à l'urgence de la situation.

Le 30 juin 2022 a eu lieu une réunion de négociation sur le sujet. La délégation patronale des 5 branches industries alimentaires diverses nous a fait une ultime proposition ne correspondant pas aux attentes et engagements des salariés de la branche ni de la CFDT Agri-Agro.

Cette proposition dégressive et a minima portait uniquement sur le personnel ouvrier, excluant les agents de maîtrise et cadres.

La CFDT Agri-Agro ne peut évidemment pas accepter une telle proposition qui, en plus d'exclure les TAM et les cadres, a pour conséquence de réduire dangereusement les écarts avec le smic et de conduire à un rapprochement entre les différents coefficients.

Nous déplorons le manque de reconnaissance et de solidarité des employeurs vis-à-vis de leurs salariés, mettant ainsi à mal l'attractivité de ce secteur.

La CFDT Agri-Agro réaffirme la nécessité d'un engagement de la part des employeurs, tant au niveau salarial qu'au niveau de l'évolution professionnelle.

Fait à Paris, le 30 juin 2022

Contacts :

Véronique DOURNEL, Secrétaire nationale : 06.72.15.34.11
Stéphane JAMET, Secrétaire fédéral : 06.74.93.58.01
Presse : 06.89.04.25.27